Exporté le 11 juin 2026
Archive non officielle · Non affilié au gouvernement

Délibération | Générale | colonial

DELIBERATION n° 263/7e L portant ouverture de crédits supplémentaires au budget annexe du Port de Commerce de Djibouti (exercice 1971).

n° 263/7e L

Ministère
MINISTERE DE FINANCE

Date de publication
12 mai 1972

Numéro JO
n° 10 du 25/05/1972

Date du numéro
25 mai 1972

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Est autorisée l'ouverture au budget annexe du Port de Commerce de Djibouti (exercice 1971), dépenses ordinaires,

chapitre 3, d'un crédit supplémentaire de 3.692.163 FD.

Art. 2

— Une prévision de recettes, d'égal montant, est inscrite au

chapitre 6 de ce même budget.

Le Président de la Chambre des Députés,J.-P. CASTEL.Le Secrétaire de la Chambre des Députés,ABDOULKADER HASSAN MOHAMED.